

# CPES 2026-27

Cycle Préparatoire  
à l'Enseignement Supérieur

Musique



## INSCRIPTIONS ET CONCOURS D'ENTRÉE

- › Session du 27 juin 2026 – Inscriptions jusqu'au 13 juin 2026
- › Session du 3 octobre 2026 – Inscriptions jusqu'au 14 septembre 2026

Le Conservatoire TPM est un établissement dont le département musique a pour fil conducteur de sa pédagogie la transversalité, la création musicale et l'expérience scénique.

**Le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)** est une formation à plein temps de 2 à 3 ans, selon le projet de l'étudiant, destinée à des élèves âgés de 18 à 30 ans présentant un niveau de musique confirmé, de cycle 3 ou équivalent.

Les titulaires du baccalauréat inscrits en CPES bénéficient du statut d'étudiant.

Cette formation, labellisée par le ministère de la Culture, a pour objectif de permettre à de jeunes artistes d'accéder aux établissements d'enseignement supérieur français et étrangers.

## DISCIPLINES PROPOSÉES :

---

- › Cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, guitare classique)
- › Bois (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone)
- › Cuivres (cor, trompette, trombone, tuba)
- › Claviers (piano, orgue, clavecin, accompagnement)
- › Percussions classiques
- › Chant lyrique
- › Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) et jazz
- › Musique ancienne
- › Création, composition, écriture

## CONTENU DES ÉTUDES :

---

L'objectif de la formation CPES musique est de fournir aux étudiant.e.s les outils nécessaires pour construire une maîtrise technique solide, développer leur autonomie et affirmer une identité artistique personnelle, en cohérence avec leur projet d'études supérieures.

Tant sur le plan artistique que méthodologique, l'élève construit progressivement son projet professionnel au sein d'un parcours structuré, afin de préparer son avenir dans le monde de la musique, devenant ainsi un artiste responsable et créatif.

### ● **L'accompagnement renforcé dans la discipline dominante :**

Le parcours propose un accompagnement individualisé approfondi, adapté à chaque discipline, sous forme de cours individuels ou en petits groupes. Il s'appuie sur un travail technique et artistique permettant à chaque élève de consolider ses acquis et d'atteindre un haut niveau de maîtrise.

Une attention particulière est portée à la préparation aux concours, à travers l'élaboration de programmes exigeants et adaptés aux objectifs de chacun.

## ● **Pratique collectives et musique d'ensemble :**

La formation accorde une place essentielle à la pratique collective, adaptée à la discipline de l'étudiant. Elle se décline notamment à travers :

- 】 L'orchestre symphonique
- 】 Les orchestres d'harmonie
- 】 Les ensembles de musique de chambre
- 】 Les ensembles vocaux ou instrumentaux
- 】 Les ateliers de jazz, de MAA ou de musiques improvisées
- 】 L'accompagnement, les projets transversaux et les ateliers collectif de créations

Cette diversité permet aux étudiants de développer à la fois leur sens de l'écoute et leur expérience du travail en groupe.

## ● **Renforcement des savoirs :**

Le programme du CPES musique vise à permettre à l'étudiant.e de consolider ses connaissances théoriques indispensables à la réussite dans l'enseignement supérieur. S'articulant autour des enseignements suivants :

- 】 Formation musicale approfondie
- 】 Analyse
- 】 Histoire de la musique
- 】 Écriture
- 】 Culture musicale
- 】 Écoute commentée
- 】 Méthodologie de l'épreuve écrite ou orale, selon les concours visés

## ● **Création, improvisation et ouverture esthétique :**

Ouverte sur son temps, la formation encourage la découverte de différentes esthétiques et favorise l'exploration.

Elle s'appuie pour cela sur un ensemble de pratiques diversifiées telles que l'improvisation, la création collective et les ateliers de composition, permettant aux étudiants de développer leur créativité et leur expression personnelle.

Des pratiques transversales avec la danse, le théâtre ou le cirque pourront venir, par ailleurs, enrichir cette approche, tout comme la mise en œuvre de projets scéniques.

Enfin, la formation est ponctuée de master classes et de rencontres avec des artistes invités, offrant aux étudiants des temps d'échanges privilégiés et une ouverture directe sur le monde professionnel.

**Au cœur de la création,  
un parcours qui vous professionnalise**



# ORGANISATION DES ÉTUDES :

Le parcours comprend un volume global d'enseignement de 450 heures réparties sur 1 année.

	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire annualisé
Discipline principale	1 heure et 30 minutes	54 heures
Enseignements techniques complémentaires	45 minutes	24 heures
Formation musicale	2 heures	72 heures
Culture musicale	1 heure et 30 minutes	54 heures
Pratique collectives	3 heures	90 heures
Création / improvisation / transversalité	1 heure et 30 minutes	54 heures
Accompagnement du projet artistique et professionnel	45 minutes	24 heures
Tutorat et suivi individualisé	30 minutes	18 heures
Master classes		35 heures
Parcours spectateur et ouverture culturelle		18 heures

Ce tableau est donné à titre indicatif, le volume horaire peut varier, selon les projets artistiques, les productions, les résidences et les partenariats développés pendant l'année scolaire.

Le CPES n'est pas une formation diplômante, une attestation de fin de parcours pourra être délivrée à l'issue du cursus. Parallèlement l'élève pourra passer le Diplôme National.

La formation a pour objectif de permettre aux étudiant.e.s d'acquérir les compétences techniques et théoriques nécessaires à la réussite aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur, en France comme à l'international.

L'évaluation des étudiants repose sur :

- › Le contrôle continu
- › Les mises en situation pratique (les auditions, concerts, stage et master classes)
- › L'engagement dans les projets pédagogiques et artistiques du cursus
- › L'évolution du projet artistique et professionnel de l'étudiant
- › L'assiduité à l'ensemble des enseignements
- › La participation aux concours de recrutement

# CONCOURS D'ENTRÉE 2026-27 :

- Deux périodes d'inscriptions pour deux sessions d'épreuve d'admission :  
dossier à télécharger ici
- › Session du 27 juin 2026 – Inscriptions jusqu'au 20 juin 2026
- › Session du 3 octobre 2026 – Inscriptions jusqu'au 14 septembre 2026
- Les candidats seront convoqués au Conservatoire TPM, sur le site de Toulon pour :
  - › Une épreuve pratique
  - › Une épreuve théorique
  - › Un entretien individuel
- Pour les candidats non francophone :
  - › Un niveau de conversation minimum est exigé pour pouvoir se présenter au concours (attestation de niveau de français B1)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Le Conservatoire TPM étant un établissement public, le coût des études est de :
  - › Pour les résidents de la métropole TPM : 310 €
  - › Pour les résidents hors de la métropole TPM : 410 €
- Contact :
  - › Administratif :
    - [conservatoire-toulon@metropoletpm.fr](mailto:conservatoire-toulon@metropoletpm.fr)
  - › Pédagogique :
    - Patrice Lartigue – [plartigue@metropoletpm.fr](mailto:plartigue@metropoletpm.fr)



Découvrez le CPES musique :



[ou en cliquant ici](#)

TOULON - LA SEYNE-SUR-MER - HYÈRES - SIX-FOURS-LES-PLAGES - LA GARDE - LA VALETTE-DU-VAR - LA CRAU - OLLIOULES - LE PRADET - CARQUEIRANNE - SAINT-MANDRIER-SUR-MER - LE REVEST-LES-EAUX